**Behar**

***Le Chabbat de la terre***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Behar 5718-1958 et Chabbat Mevar’him Iyar 5716-1956)*

1. Le début de notre Sidra dit : “ Et D.ieu parla à Moché sur le mont Sinaï... La terre se reposera d’un Chabbat pour D.ieu ”. Rachi, citant le Torat Cohanim, explique : “ Pourquoi citer le Chabbat de la terre en relation avec le Sinaï ? Toutes les Mitsvot n’ont-elles pas été données là ? C’est pour montrer que, tout comme les grands principes et les détails d’application du Chabbat de la terre furent donnés sur le mont Sinaï, les grands principes et les détails d’application des autres Mitsvot le furent également ”.

On peut se demander pourquoi l’origine du Sinaï est affirmée précisément à propos du Chabbat de la terre. Elle aurait pu l’être à propos de n’importe quelle autre Mitsva, dont les détails d’application auraient été énoncés. Et, l’on aurait pu faire, à partir de celle-ci, la même déduction, concernant toutes les autres Mitsvot.

On pourrait expliquer simplement que le Chabbat de la terre, dans ses grandes lignes, a déjà été défini à la Parchat Michpatim, après le don de la Torah, ainsi qu’il est dit : “ la septième année, tu la reposeras et elle restera abandonnée ”. La Parchat Behar revient donc sur cette Mitsva pour la préciser. Mais, cette explication n’est pas suffisante, car d’autres Mitsvot sont également énoncées dans la Parchat Michpatim.

La question est, de fait, encore plus forte. Une Mitsva à partir de laquelle une déduction est faite pour d’autres Mitsvot devrait avoir un caractère général. Dès lors, pourquoi mentionner le Chabbat de la terre, qui est très spécifique et qui subit plusieurs limitations ? En effet, il doit être respecté uniquement lorsque le jubilé est en vigueur. Même les avis considérant qu’il doit encore être maintenu à l’époque actuelle reconnaissent, de façon générale, qu’il est seulement une institution rabbinique. Ce Précepte est donc limité dans le temps. Il est également limité dans l’espace, puisqu’il est pratiqué seulement en Erets Israël et non dans les autres pays.

Il faut en conclure que le Chabbat de la terre, d’un certain point de vue, est bien une Mitsva de portée générale. C’est ce que nous montrerons.

2. Le verset dit ensuite : “ Pendant six ans, tu planteras ton champ et, pendant six ans, tu vendangeras ta vigne ”. Pourquoi préciser ce qui n’est pas une obligation, mais seulement une possibilité offerte à l’homme ? Pourrait-on imaginer qu’une telle activité soit proscrite, pour que la Torah précise qu’elle est bien permise ?

Il faut en déduire que “ pendant six ans, tu planteras ton champ ” est également partie intégrante du Chabbat de la terre. Ainsi, cette Mitsva consiste, non seulement à faire reposer la terre pendant la septième année, mais aussi à la cultiver, pendant six ans.

On peut l’envisager de deux manières :

A) Les six ans préparent le Chabbat de la terre. Le travail agricole, pendant cette période, est nécessaire pour que l’on puisse, par la suite, respecter le Chabbat de la terre.

B) Les six ans sont la finalité du Chabbat de la terre, que D.ieu demande de respecter pour qu’il puisse être suivi par six ans de travail de la terre.

3. Le Chabbat de la terre consiste à la mettre en repos, pendant la septième année, ainsi qu’il est dit: “ Tu ne planteras pas ton champ, tu ne vendangeras pas ta vigne ”. Durant cette septième année, sont interrompus tous les travaux agricoles, permettant de produire le pain, qui est à l’origine de la subsistance des hommes.

La Torah pose la question suivante: “ Et, si tu te demandes: que mangerons-nous, alors? ”. Puis, elle apporte elle-même la réponse: “ J’ordonnerai Ma bénédiction et la terre produira ce qui est nécessaire pour trois ans ”.

La Mitsva du Chabbat de la terre a le contenu suivant. Il est demandé à un Juif, une fois tous les sept ans, de se séparer de toutes les préoccupations du monde, de tous les besoins matériels, de ne pas effectuer les travaux de la terre, permettant de produire le pain qui est à la base de son alimentation, afin de s’en remettre pleinement à D.ieu, Qui satisfera Ses besoins de manière surnaturelle.

Agir de la sorte en permanence n’est pas possible et, la plupart du temps, un Juif doit maintenir le contact avec la matière, afin de lui apporter l’élévation. C’est la raison pour laquelle le monde fut créé par le Nom divin *Elokim*, dont la valeur numérique est la même que celle du mot *Hatéva*, la nature. Car, l’homme est bien chargé de transformer le cycle naturel.

Néanmoins, il doit aussi, de temps à autre, se libérer de l’emprise du monde. Malgré la nécessité de lui apporter l’élévation, il faut aussi, parfois, se placer au dessus de la matière.

4. En fait, ces deux situations sont liées.

On doit transcender le monde et faire que “ la terre se repose d’un Chabbat pour *Avaya*”, le Nom de D.ieu soulignant que “ Il était, Il est et Il sera ” de manière identique, bien au-delà du Nom *Elokim*, de même valeur numérique que *Hatéva*, la nature. Pour y parvenir, on doit baser son contact avec la matière du monde uniquement sur la Torah.

Telle est donc la première situation, “ pendant six ans, tu planteras ton champ ”, en respectant toutes les dispositions énoncées par le Choul’han Arou’h, à ce sujet, par exemple l’interdiction de mélanger les espèces. C’est de cette manière que l’on se prépare à la septième année.

La seconde situation est la suivante. Pour pouvoir transformer le monde, il faut servir D.ieu de telle manière que l’on ne soit pas soumis à ses contingences. Dès lors, même si l’on entre en contact avec les préoccupations matérielles, on ne court pas le risque d’être happé par elles. Bien au contraire, on fera du monde un réceptacle pour la Divinité.

A ce propos, le Kountrass Ets ‘Haïm explique que, pour percevoir pleinement l’Unification Inférieure avec D.ieu dans le monde, on doit savoir, au moins de manière globale, qu’il existe aussi une Unification Supérieure.

Telle est donc la seconde situation, pour laquelle “ tu planteras ton champ ” est l’objectif ultime. Néanmoins, on ne peut apporter l’élévation au monde qu’en parvenant à échapper à son emprise.

5. Une même relation existe également entre le Chabbat et les six jours de la semaine.

Il est dit que “ pendant six jours, tu travailleras ” et, de fait, il faut alors transformer la matière du monde, alors que le tri qu’implique une telle action est interdit, pendant le Chabbat.

C’est précisément le sens du verset “ Et, D.ieu (*Elokim*) acheva ”. Pendant le Chabbat, le voile inhérent au Nom *Elokim* disparaît et l’on obtient la révélation du Nom *Avaya*, Qui transcende la nature.

Comme nous l’avons vu, le Chabbat et les six jours de la semaine sont également liés.

6. Néanmoins, le Chabbat de la terre possède une qualité que n’a pas le jour du Chabbat. Pendant ce dernier, tous les travaux sont interdits et l’homme se trouve donc placé plus haut que le monde, avec lequel il n’a plus aucun lien. Pendant le Chabbat de la terre, en revanche, certains travaux restent permis. L’homme se maintient alors dans le monde et, malgré cela, “ la terre se repose d’un Chabbat pour D.ieu ”. Il ne s’agit pas de la transformation de la matière que réalise le Nom *Elokim*, mais bien d’un “ Chabbat pour *Avaya* ”, transcendant la nature tout en se maintenant dans le monde.

C’est de cette manière que l’on peut révéler dans le monde le Nom *Avaya*, qui transcende totalement l’existence matérielle.

Le Baal Chem Tov donne, lui-même, un commentaire en ce sens: “ La terre se reposera: On insufflera le repos et la soumission à la terre ” et ces caractères se marqueront également dans les préoccupations matérielles.

7. Ce qui vient d’être dit permettra de comprendre le commentaire de Rachi sur le verset “ un Chabbat pour D.ieu ”. Rachi explique: “ Pour le Nom de D.ieu, comme on le dit à propos de Chabbat Béréchit ”.

On pourrait se demander ce que Rachi entend expliquer ici. En fait, nous le comprendrons en fonction de ce qui vient d’être dit. Certains travaux restent permis, pendant le Chabbat de la terre. La relation avec le monde est alors maintenue. On aurait pu en conclure que le fait de labourer et de planter, interdit pendant cette année, n’est pas lié au Nom *Avaya*, qui transcende le monde, mais seulement un des moyens de transformer la matière du monde, tout comme il est dit: “ Pendant six ans, tu planteras ton champ ”. De tels travaux transforment le monde, mais ils ne sont pas plus élevés que la matière.

Rachi explique donc que ce n’est nullement le cas, que ce repos est bien “ pour le Nom de D.ieu (*Avaya*), comme on le dit à propos du Chabbat Béréchit ”. La terre, qui produit le pain, source essentielle de la vitalité des hommes, est alors en repos. Et, l’on peut ainsi s’extraire de la matérialité du monde, exactement comme on le fait pendant le Chabbat Béréchit.

Certes, d’autres travaux sont permis, pendant cette année, mais c’est précisément là une qualité, un moyen d’y introduire la lumière du Nom *Avaya*, transcendant complètement les mondes.

8. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre la portée générale du Chabbat de la terre, qui apparaît également dans toutes les autres Mitsvot, mais se trouve encore plus clairement soulignée dans celle-ci.

L’Admour Hazaken explique, dans le Tanya, que la pratique de la Torah et des Mitsvot, de même que la prière, consistent véritablement à donner sa vie pour D.ieu, comme si l’âme quittait le corps. En effet, on fait alors totalement abstraction de ses besoins physiques, pour concentrer sa pensée sur les mots de la Torah et de la prière. Ainsi, on peut ressentir que l’on rend l’âme à D.ieu, ainsi qu’il est dit: “ Je porte mon âme vers Toi, Eternel ”.

Pour autant, il est nécessaire de respecter scrupuleusement les lois de chaque Mitsva, de s’en tenir à ses limitations dans le temps et dans l’espace, à ses conditions spécifiques, liées aux contingences du monde.

En d’autres termes, accomplir la Mitsva revient à faire don de soi-même, à faire abstraction de son corps et de ses besoins physiques, tout en respectant chaque détail de sa pratique, c’est-à-dire à introduire l’infini dans la limite.

Pour toutes les Mitsvot, ce caractère reste caché et il apparaît uniquement dans la manière de les accomplir. Pour le Chabbat de la terre, en revanche, il est une évidence, intervenant également dans la Mitsva proprement dite.

9. D’où tire-t-on la force d’adopter un tel comportement? On la reçoit du mont Sinaï.

Nos Sages rapportent que, lorsque la Torah dût être donnée, toutes les montagnes se rassemblèrent et chacune demanda que la révélation céleste se fasse sur elle. Le mont Tabor dit que ce droit lui revenait, car il était le plus haut. Le mont Carmel fit état de l’aide qu’il apporta, lors du passage de la mer Rouge. D.ieu leur répondit: “ Pourquoi réclamez-vous ce jugement? Ne comprenez-vous pas que votre propre orgueil remet en cause votre intégrité? Le mont sur lequel D.ieu souhaite Se révéler est le Sinaï, le moins élevé de tous ”.

On peut ici s’interroger. Si l’humilité est recherchée, pourquoi ne pas donner la Torah sur une plaine, sur un endroit plat? Et, s’il est nécessaire que ce soit une montagne, pourquoi ne pas choisir la plus haute?

L’explication est la suivante. Le but du don de la Torah est de réunir les deux extrêmes. La matière du monde doit être prise en compte, mais elle doit l’être afin que la Divinité apparaisse clairement, à travers elle. C’est à cela que fait allusion le mont Sinaï, qui est bien une montagne, mais qui est aussi la moins haute, cumulant à la fois l’humilité et l’élévation.

C’est sur le mont Sinaï que les enfants d’Israël reçurent la force de mettre en pratique le Chabbat de la terre, représentatif de l’ensemble des Mitsvot. Ainsi, la matérialité peut se faire divine et, de la sorte, il est possible d’accomplir la finalité de la création, en bâtissant pour D.ieu une demeure ici-bas.

10. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre l’expression “ au Sinaï ”, ainsi qu’il est dit: “ Moché reçut la Torah au Sinaï ”, “ C’est une Hala’ha transmise à Moché au Sinaï ”, “ Chaque explication développée par un érudit fut déjà donnée à Moché au Sinaï ”. Pourquoi préciser que l’origine en est le Sinaï? N’importe-t-il pas uniquement que ces principes émanent de D.ieu? Or, Il est partout et “ nul endroit n’est vide de Sa Présence ”. Dès lors, pourquoi insister sur le Sinaï?

Nous répondrons à cette question en fonction de ce qui a été dit auparavant. La finalité est de rejoindre deux extrêmes, la montagne et l’humilité, afin qu’une demeure soit bâtie pour D.ieu, ici-bas.

Les Patriarches mettaient en pratique l’ensemble des Mitsvot, avant même que la Torah ne soit donnée, par engagement personnel et non parce qu’ils en avaient reçu l’Injonction. Les descendants de Noa’h ont, pour leur part, reçu sept Mitsvot et les enfants d’Israël, après avoir quitté l’Egypte, en reçurent également à Mara, avant le don de la Torah, comme l’explique le Midrach Rabba. Malgré cela, la révélation du Sinaï introduisit un changement fondamental.

Avant le don de la Torah, une séparation hermétique isolait le ciel de la terre, ainsi qu’il est dit: “ Les cieux sont les cieux de D.ieu et Il donna la terre aux fils de l’homme ”. Lors de la révélation du Sinaï, cette coupure fut supprimée. Or, c’est précisément pour relier le ciel et la terre que la Torah fut donnée sur le mont Sinaï, qui réunit lui-même deux caractères opposés.

C’est précisément pour cela qu’est systématiquement rappelé le lieu du don de la Torah, sur le mont Sinaï. Si quelqu’un se demande de quelle manière il peut réunir deux éléments opposés, on lui répondra que le Sinaï lui en apporte la force.

Car, si le minéral, le règne le plus inférieur de toute la création, a le pouvoir de réunir deux extrêmes, combien plus doit pouvoir le faire l’homme, créature la plus parfaite, chargée de bâtir le Sanctuaire de D.ieu ici-bas et de faire que chaque être proclame la louange de D.ieu.

11. Les deux caractères opposés que le Sinaï réunit sont la hauteur et la soumission. Et, tout ce que la Torah explique est particulièrement précis. Elle souligne, en l’occurrence, la nécessité d’unifier ce qui se trouve là-haut et ce qui existe ici-bas.

Elle montre aussi que l’on doit savoir conjuguer la hauteur et la soumission, de la manière qui convient à quelqu’un qui étudie la Torah et qui accomplit les Mitsvot.

On peut développer plusieurs enseignements, en ce sens.

12. A) Deux conditions doivent être réunies pour recevoir la Torah:

a. D’une part, il faut faire preuve de la plus grande hauteur, ne pas s’effrayer devant les obstacles. Le Choul’han Arou’h commence par dire que l’on ne doit pas s’affecter de ceux qui se moquent. On ne doit donc craindre personne au monde. Il faut, bien au contraire, concentrer toutes ses forces dans l’étude de la Torah et la pratique des Mitsvot.

b. Par ailleurs, on doit aussi être humble et soumis. D.ieu dit de l’orgueilleux: “ Moi et lui, nous ne pouvons résider ensemble ”. Seule cette discipline est le réceptacle permettant d’intégrer la Torah et les Mitsvot. Il est dit: “ que mon âme soit comme poussière pour tous ” et, de cette façon, “ ouvre mon cœur par Ta Torah et par Tes Mitsvot ”.

La force et la détermination, d’une part, la soumission et l’humilité, d’autre part ne se contredisent nullement. En effet, la fermeté dont on fera preuve, en l’occurrence, n’est pas une marque d’orgueil, d’une profonde conscience de son propre bien.

Un homme peut avoir une connaissance objective de sa propre situation, savoir en quoi les autres ont acquis une plus haute perfection que lui, être “ la montagne la plus basse ” et, pour autant, mettre en pratique la Torah et les Mitsvot avec la plus grande force, car elles sont la Volonté de D.ieu. Il se liera et se soumettra si profondément à Lui qu’il fera preuve de la plus grande fermeté. Dès lors, tous les obstacles, toutes les difficultés disparaîtront

On peut donc être profondément soumis à D.ieu et, parallèlement, agir avec la plus grande fermeté, afin de recevoir la Torah et faire don de sa propre personne pour la mettre en pratique.

13. B) Plus profondément, on peut constater que les autres montagnes demandèrent à D.ieu que la Torah soit donnée sur elles précisément du fait de leur hauteur. On peut en conclure que celle-ci est également une qualité.

Si la hauteur de ces montagnes n’était qu’une marque d’orgueil, il ne leur serait pas venu à l’esprit de demander que la Torah soit donnée sur elles. Il est dit, bien au contraire, que “ la Torah ne réside pas chez les orgueilleux ”. Il faut en conclure qu’une telle hauteur est bien une qualité.

De fait, la ‘Hassidout explique qu’une montagne est une élévation et une expansion du règne minéral, qu’elle qualifie de “ végétal du minéral ”. Mais, une telle attitude ne doit pas remettre en cause l’humilité et la soumission.

Il en va de même dans la dimension spirituelle. Il est dit que “ l’on n’est pauvre que par son esprit ” et “ l’on n’est riche que par son esprit ”. La soumission faisant “ que mon âme soit comme poussière pour tous ” permet donc d’obtenir que “ tu ouvres mon cœur par Ta Torah et Tes Mitsvot ”. Et, celui qui est riche par l’esprit doit également adopter cette attitude. Il doit avoir conscience d’être réellement riche et, malgré cela, ressentir aussi qu’il est “ comme poussière pour tous ”.

Ainsi, il est dit que “ Moché était le plus humble de tous les hommes de la terre ”. On connaît l’explication qui est donnée, à propos de ce verset. Moché avait conscience de ses propres qualités. Il savait que la Torah avait été donnée par son intermédiaire. Cela ne l’empêchait pas de penser qu’il était le plus humble de tous les hommes de la terre, y compris de ceux qui constituent la “ génération du talon du Machia’h ”. Il considérait, en effet, qu’il possédait ces qualités uniquement parce que D.ieu les lui avaient données. Il était convaincu que, si elles avaient été transmises à quelqu’un d’autre, celui-ci serait parvenu à une élévation beaucoup plus grande que la sienne.

Moché était donc pleinement soumis, dépourvu de tout orgueil, même par rapport aux qualités qu’il possédait effectivement. Il constituait ainsi un réceptacle pour la Torah qui, de ce fait, put être donnée par son intermédiaire.

14. Ceci nous permettra de comprendre pourquoi il est dit que “ Moché reçut la Torah au Sinaï ”. En effet, pourquoi souligner qu’elle fut donnée à Moché? Ne suffit-il pas de préciser qu’elle provient de D.ieu?

Nous répondrons à cette question en fonction de ce qui a été dit auparavant. Tout comme il est nécessaire de dire que la Torah fut donnée “ au Sinaï ”, il est tout aussi important de préciser que celui qui la reçut fut Moché.

Quiconque entreprend l’étude de la Torah doit donc révéler en lui les deux qualités de Moché:

A) Il doit cumuler la fermeté et la soumission. Ainsi, il est dit de Moché que “ il y eut un roi en Yechouroun ”, mais aussi qu’il était “ le plus humble de tous les hommes de la terre ”.

B) Il doit, en outre, être humble, tout en ayant conscience de ses propres qualités.

15. Ce qui vient d’être dit prend une valeur particulière pendant les semaines qui séparent Pessa’h de Chavouot, après la réalisation de “ tu feras sortir le peuple d’Egypte ” et avant celle de “ vous servirez l’Eternel sur cette montagne ”. En effet, on étudie les Pirkeï Avot, pendant cette période, pour se préparer à recevoir la Torah. Car, ce traité décrit les bons comportements et les sentiments généreux, dont l’acquisition précède la Torah.

Or, les Pirkeï Avot commencent par “ Moché reçut la Torah au Sinaï ”. En d’autres termes, chacun commence à se préparer à recevoir la Torah en faisant l’acquisition des caractères de “ Moché ” et du “ Sinaï ”. C’est de cette façon qu’il est ensuite possible de l’intégrer en soi, avec joie et profondeur.

***L’humilité de Rav Yossef***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Bamidbar 5718-1958)*

16. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre la remarque de Rav Yossef: “ N’enseignez pas que l’humilité a disparu, car, moi-même, je suis humble ”. Une telle déclaration ne va-t-elle pas à l’encontre de l’humilité?

Certains commentateurs expliquent que Rav Yossef estimait ne pas mériter les honneurs. Voyant que ceux-ci lui étaient, néanmoins, accordés, il prononça ces mots, pour affirmer qu’une telle manière d’agir envers lui était injustifiée, tout en constatant qu’on lui marquait, néanmoins, une profonde déférence. Il voyait, en cela, la preuve de l’immense humilité des hommes de sa génération.

Toutefois, Rachi n’accepte pas cette interprétation et il précise bien: “ Moi-même, je suis un homme humble ”. Il faut en conclure que Rav Yossef avait une profonde conscience de sa propre humilité sans pour autant que celle-ci soit remise en cause.

Nous avons montré plus haut que l’humilité véritable n’empêche pas d’être pleinement conscient de ses qualités, y compris de son absence totale d’orgueil et d’être, malgré cela, profondément soumis, ayant la conviction que toutes ces capacités, y compris l’humilité ne sont pas l’acquis de l’homme, mais bien ce que D.ieu lui a accordé. Et, nous avons indiqué deux manières de comprendre cette affirmation.

Nous pouvons ajouter que, pour cette même raison, Rav Yossef fut appelé Sinaï. C’est bien ainsi que l’on pouvait qualifier sa propre humilité. Il possédait l’élévation d’une montagne et sa modestie n’en était pas diminuée par autant.

17. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre cet enseignement de la Guemara: “ Rav Yossef dit: Un homme doit adopter le comportement de son Créateur. En effet, D.ieu abandonna les monts et les plaines pour ne révéler Sa Présence que sur le mont Sinaï ”.

Plusieurs difficultés surgissent ici:

A) Il ne s’agit nullement d’un bon conseil, mais bien d’une obligation absolue, qui est, pour l’homme, le moyen de s’écarter d’une véritable transgression.

B) Pourquoi prendre pour référence le comportement du Créateur? Le verset n’établit-il pas clairement que “ D.ieu tient en abomination celui dont le cœur est orgueilleux ”?

On peut répondre simplement à ces questions en fonction de ce qui a été dit auparavant. En effet, il ne s’agit pas ici de l’orgueil et de la conscience de sa propre personne qui sont inspirés par les forces du mal. Il n’est nul besoin de prendre référence sur le mont Sinaï pour écarter de tels sentiments.

Il s’agit là, plus exactement, de celui qui prend de la hauteur dans le domaine de la sainteté. On lui précise donc que le réceptacle nécessaire pour recevoir la Torah reste, malgré tout, l’humilité.

***La qualité du mont Sinaï***

*(Discours du Rabbi, second jour de Chavouot 5715-1955)*

18. Le mont Sinaï délivre également un autre enseignement. Un Juif ne doit pas rechercher son intérêt personnel en accomplissant les Mitsvot, ni une récompense matérielle, ainsi qu’il est dit: “ si vous marchez dans Mes décrets, Je vous donnerai les pluies en leur temps ”, ni une rétribution spirituelle, comme, par exemple, le Gan Eden, ni même l’élévation de son âme, en fonction des propriétés spécifiques de chaque Mitsva. On doit le faire uniquement parce que telle est la Volonté de D.ieu.

C’est à ce propos qu’il est dit: “ S’il nous avait été commandé de couper du bois, nous l’aurions fait ”, bien que cet acte ne justifie aucune récompense, n’a aucune qualité spécifique. Notre enthousiasme n’en aurait pas été diminué pour autant.

En fait, accomplir la Mitsva parce qu’elle procure une récompense ou possède une qualité propre n’est que l’attitude de celui qui est dépourvu de toute profondeur. Celui-ci ne se consacre pas à un objet pour ce qu’il apporte. Accomplissant une action, il pense à une autre. Le Rabbi Rachab explique que la profondeur implique, lorsque l’on adopte un certain comportement, de se concentrer sur celui-ci au point de perdre tout autre centre d’intérêt, de l’écarter et de le rendre même inconcevable.

C’est pour cela que la Torah fut donnée sur le mont Sinaï. Comme nous l’avons vu, les autres montagnes possédaient également des qualités indéniables. Néanmoins, D.ieu demande un comportement empreint de profondeur. En conséquence, lorsque ces montagnes vinrent mettre en avant leurs propres qualités devant D.ieu et réclamer que la Torah soit, de ce fait, donnée sur elles, elles développaient une argumentation irrecevable. Bien plus, elles faisaient la preuve qu’il fallait rejeter leur requête.

La Torah ne peut être donnée qu’en un endroit qui fait abstraction de tout autre intérêt. La Torah ne peut être recherchée que pour elle-même.

C’est donc pour cela qu’elle fut donnée précisément sur le mont Sinaï, qui était également une montagne, marquait aussi l’élévation du minéral, mais savait, en outre, cacher ce caractère, être la moins haute, faire abstraction de toutes les autres préoccupations. Le mont Sinaï devint ainsi le réceptacle de la Torah.

19. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre l’affirmation du Midrach selon laquelle le mont Carmel vint d’Aspamya, le mont Tabor d’Elim et le mont Sinaï de Morya. En effet, un lien spécifique existe entre les monts Sinaï et Morya.

C’est sur le mont Morya que se passa le sacrifice d’Its’hak, don de sa propre personne pour mettre en pratique la Volonté de D.ieu, en faisant abstraction de toute autre considération.

La logique et la rationalité permettent de s’interroger, à ce propos. En effet, c’est sur la parole d’un prophète, notre père Avraham, que ce sacrifice fut demandé à Its’hak. Or, D.ieu Lui-même dit dans la Torah: “ On versera le sang de celui qui verse le sang d’un homme ” et “ Je demanderai des comptes à propos de votre sang ”. Et, ces Injonctions s’appliquent également aux descendants de Noa’h.

En fait, Its’hak fit abstraction de tous ces raisonnements, car il savait que telle est la Volonté de D.ieu, à laquelle il se soumettait pleinement, sans rechercher son intérêt personnel, en faisant don de lui-même.

C’est ainsi que l’on forge le réceptacle permettant de recevoir la Torah.

***Le Chabbat d’un Juif***

*(Discours du Rabbi, aux participants du Melavé Malka de New Haven, 16 Iyar 5719-1959)*

1. Un Melavé Malka réalise le lien, la transition entre le Chabbat et les jours de la semaine. Son nom signifie “ escorte de la reine ” et le Chabbat est effectivement défini comme une reine. En ce sens, le Melavé Malka est bien le prolongement du Chabbat. Par ailleurs, ce repas est pris après la Havdala, c’est-à-dire déjà pendant la semaine.

Nous avons lu, ce Chabbat, la Parchat Behar, que la Torah introduit en nous définissant la Mitsva du Chabbat de la terre. En effet, celle-ci doit se reposer, la septième année, “d’un Chabbat pour D.ieu”.

La septième année est, en ce sens, comparable au Chabbat et Rachi souligne qu’elle est “ un Chabbat pour D.ieu, comme cela est dit à propos du Chabbat Béréchit ”. Tout comme le septième jour est plus saint que les six qui le précèdent, la septième année doit également être sanctifiée.

Mais, de fait, les Juifs sanctifient également les six jours de la semaine ou les six années du cycle de la terre. Au milieu de la semaine, ils prient, puis ils étudient la Guemara, la Michna, le Eïn Yaakov, le ‘Houmach ou n’importe quel autre texte de la Torah.

Après la prière et l’étude, ils vont assumer une activité commerciale ou professionnelle. Dans le premier cas, ils éviteront la concurrence déloyale. Dans le second, ils effectueront leur travail scrupuleusement. De fait, chaque acte quotidien est, pour un Juif, lié à une Mitsva, à la sainteté, ainsi qu’il est dit : “ En toutes tes voies, connais-Le ”.

Néanmoins, on attend d’un Juif qu’il connaisse l’avancement, l’élévation. C’est la raison pour laquelle, lorsque survient le septième jour, il doit le sanctifier, bien au-delà des six jours de la semaine.

Et, il en est de même pour la septième année, de laquelle il est dit que “ la terre se reposera d’un Chabbat pour D.ieu ”. On abandonne alors toute préoccupation de la terre, toute contrainte agricole et, dans le temps libéré de la sorte, on se consacre uniquement à D.ieu, aux préoccupations de la sainteté.

Certes, la Mitsva du Chabbat de la terre s’applique uniquement en Erets Israël. Néanmoins, son contenu et sa signification, la nécessité de se consacrer à des préoccupations saintes, tous les sept ans, reçoivent également une application à l’extérieur de ce pays.

En effet, un Juif est saint, où qu’il se trouve, en Erets Israël ou ailleurs. En conséquence, lorsque survient le Chabbat de la terre, comme c’est le cas cette année, il doit se renforcer sur la voie du Judaïsme et se consacrer avec encore plus de détermination, aux préoccupations sacrées.

2. Certains n’admettent pas que la Torah transcende l’entendement et ils tentent d’en donner une explication rationnelle. Ils expliquent donc le Chabbat de la terre de la manière suivante. A force de travailler la terre, on affaiblit les éléments qui la constituent. C’est pour cela que la Torah lui impose le repos, une année sur sept, afin qu’elle puisse se renforcer et être fertile. Ils en concluent que le Chabbat de la terre est inutile, à l’époque actuelle, alors que l’on dispose d’autres moyens de fertiliser la terre, en utilisant de bons engrais.

Mais, D.ieu écarte un tel raisonnement et dit : “ J’ordonnerai Ma bénédiction pour vous pendant la sixième année. Elle produira alors une récolte pour trois ans ”. Ainsi, c’est pendant la sixième année que D.ieu accorde Sa bénédiction à la terre. Dès lors, celle-ci peut produire la récolte de trois années, la sixième, la septième et la huitième.

Si le Chabbat de la terre n’avait que des motivations naturelles, s’il s’agissait seulement de ne pas affaiblir la terre en la travaillant sans cesse, la bénédiction divine aurait dû être accordée non pas la sixième année, lorsque la terre est réellement affaiblie, mais bien avant cela.

Il est ainsi clairement établi qu’un Juif doit placer toute sa confiance en D.ieu, ne pas planter en cette année et s’en tenir à la Parole de D.ieu. Dès lors, D.ieu lui accorde Sa bénédiction et le champ le plus affaibli peut, dès lors, produire une récolte qui sera trois fois celle de la meilleure année, en l’occurrence la première.

Comme nous l’avons dit, le message du Chabbat de la terre s’applique également à l’extérieur d’Erets Israël. Là aussi, D.ieu peut “ ordonner Sa bénédiction ”.

Un Juif pourrait penser : “ Je dois prier, étudier la Torah, donner de la Tsédaka, soutenir les Yechivot et les maisons d’étude. Comment, dès lors, pourrais-je entrer en concurrence avec des non-Juifs, qui ne prient pas, n’étudient pas, ne donnent pas de Tsédaka et avoir, néanmoins, le dessus ? ”.

Le Chabbat de la terre permet de répondre à cette question. Nous devons faire ce que D.ieu attend de nous. Ainsi, nous obtiendrons Sa bénédiction, non seulement dans le monde futur, mais également dans ce monde.

3. Il se trouve qu’un Melavé Malka évoque la même idée.

Le Chabbat s’est maintenant achevé et vingt quatre heures se sont écoulées, durant lesquelles on n’a pas eu d’activité commerciale. Or, il est nécessaire d’entrer en concurrence avec ceux qui ne respectent pas le Chabbat, lequel est, tout naturellement, un jour de grande activité, au cours duquel il est possible de multiplier le nombre des dollars que l’on possède en dépôt à la banque.

D.ieu dit alors : “ Ne crains rien, Yaakov, Mon serviteur. Si tu es réellement Mon serviteur, tu ne dois pas être inquiet. Je satisferai tous tes besoins ”.

Notre Paracha, celle de Behar, enseigne également que celui qui possède un serviteur doit subvenir à ses besoins, de même qu’à ceux de sa famille. Le serviteur lui-même doit s’acquitter des travaux qui lui sont confiés par son maître. Et, ce dernier, en retour, satisfera ses besoins.

Il en est de même pour les Juifs. S’ils sont “ Yaakov, Mon serviteur ” et mettent en pratique la Volonté de D.ieu, Il satisfera Lui-même tous leurs besoins, spirituels et matériels.

Ce qui vient d’être dit apparaît encore plus clairement lorsque des Juifs se réunissent et célèbrent joyeusement un Melavé Malka. Un jour vient de s’écouler, au cours duquel nul n’a conclu une affaire. Bien au contraire, des dépenses ont été nécessaires pour le Chabbat, y compris pour le don que l’on a fait, lorsque l’on a été appelé à la Torah et pour l’invité, qui a pris part au Kiddouch et au repas.

Puis, à l’issue du Chabbat, un Juif récite une bénédiction sur une bougie et il prend conscience que, même s’il fait nuit dehors, il a la possibilité d’illuminer son entourage.

Le Midrach raconte que, lorsqu’Adam, le premier homme, vit l’obscurité pour la première fois, D.ieu lui donna l’idée de frotter deux pierres l’une contre l’autre et d’en faire jaillir une flamme. Il put alors vérifier qu’un homme a le pouvoir d’illuminer le monde, même lorsque celui-ci est obscur.

Le Melavé Malka doit donc être joyeux et, au cours de celui-ci, on dira ou l’on pensera : “ Ne crains rien, Yaakov, Mon serviteur ”. On sera ainsi convaincu et, pendant le reste de la semaine, on constatera effectivement que D.ieu satisfait tous les besoins de l’homme, accorde des moyens financiers et, surtout, fait que l’on puisse en disposer pour des causes joyeuses et positives.

4. Puisse D.ieu faire que vous multipliez les domaines d’action de ce Melavé Malka, avec joie et enthousiasme, que celui-ci confère le succès à votre travail, en général et à chacun de vous, en particulier.

Vous renforcerez et développerez toutes les activités positives qui sont menées à New Haven. Bien entendu vous n’oublierez pas les institutions Loubavitch qui y ont été créées. Très bientôt, le Machia’h nous conduira en notre Terre Sainte, en bonne santé et joyeusement, très rapidement et de nos jours.

Transmettez mes salutations à tous les Juifs de New Haven. Faites que le plus grand nombre d’entre eux participe aux Melavé Malka qui y sont organisés et que tous sachent qu’il est dit : “ Ne crains rien, Yaakov, Mon serviteur ”. Que D.ieu leur accorde l’opulence spirituelle et matérielle.

***L’année et le jour du Chabbat, la lumière du jour sacré***

*(Discours du Rabbi aux femmes et jeunes filles, 21 Iyar 5721-1961)*

5. Nous avons maintes fois souligné que le mot *Torah* est de la même étymologie que *Horaa*, enseignement, car son but est d’enseigner aux Juifs le comportement quotidien qu’ils doivent adopter.

La première Mitsva énoncée dans la Paracha dont nous venons de commencer la lecture est la suivante. D.ieu s’adresse aux enfants d’Israël qui ont quitté l’Egypte et s’apprêtent à entrer en Erets Israël pour y travailler la terre. Il leur explique qu’ils adopteront cette activité agricole seulement pendant six ans, puis, le septième, ils devront reposer la terre, ainsi qu’il est dit : “ la terre se reposera d’un Chabbat pour D.ieu ”.

Mais, il se trouve que le verset est énoncé dans l’ordre inverse. Il dit d’abord : “ la terre se reposera d’un Chabbat pour D.ieu ” et, seulement après cela : “ pendant six ans, tu planteras ton champ ”.

L’ordre dans lequel la Torah est énoncée en est partie intégrante. Il délivre donc également un enseignement, qui est, en l’occurrence, le suivant.

La septième année, celle du Chabbat pour D.ieu est comparable au Chabbat, septième jour de la semaine. L’une et l’autre influencent et vivifient les six années de travail ou les six jours de la semaine qui les précèdent.

Ce qui vient d’être dit permet de répondre à la question que posent les non-Juifs et même certains Juifs : “ Comment est-il possible de travailler uniquement six années sur sept ou bien si jours sur sept ? Comment baser son comportement sur les Préceptes de la Torah alors que l’on est entouré de non-Juifs, beaucoup plus forts et plus nombreux ? Or, les Juifs doivent se conformer à toutes les prescriptions et à toutes les restrictions qui sont instaurées par la Torah. Rien de tel n’est imposé aux non-Juifs. Dès lors, comment a-t-on les moyens de se mesurer à son environnement ? ”.

Notre Paracha donne la réponse à cette question. Les six jours de la semaine et les six années du cycle de la terre sont précédés par un “ Chabbat pour D.ieu ”, un jour chabbatique ou une année chabbatique, consacrés à la sainteté, qui apporte la force d’adopter un comportement strictement conforme aux prescriptions de la Torah et, de la sorte, de connaître la réussite.

6. On peut également donner, à ce propos, une explication plus profonde.

La Torah affirme que rien de ce qui concerne les Juifs ne peut être profane. Le caractère chabbatique peut ainsi être conservé pendant les six jours de la semaine ou les six années du cycle de la terre. Ce qui les distingue est donc uniquement l’intensité de ce caractère, plus prononcé pendant le Chabbat, plus réduit pendant les six jours et les six années.

De fait, un Juif ne se distingue pas d’un non-Juif uniquement quand il prie, étudie la Torah ou accomplit une Mitsva, mais véritablement “ en toutes tes voies ”. La sainteté apparaît à l’évidence en tout ce qu’il fait. Il met pleinement en pratique le principe selon lequel “ toutes tes actions seront pour le Nom de D.ieu ”.

Telle est donc la double influence exercée par le jour du Chabbat. D’une part, il est entièrement consacré à la sainteté, est “ le saint Chabbat ” et il permet de se lier à D.ieu, est aussi “ le Chabbat pour D.ieu ”. D’autre part, il permet également d’affronter le monde, pendant les six jours de la semaine et d’y connaître la réussite matérielle, d’apporter l’élévation à ces jours de semaine, afin qu’ils soient également sacrés.

7. Le premier acte, la première Mitsva introduisant le Chabbat à la maison est l’allumage des bougies, effectué avant la prière du vendredi soir, avant le Kiddouch. Ainsi, le tout premier effet du Chabbat est d’illuminer la maison juive.

Cette Mitsva est l’un des Préceptes que D.ieu confie, en priorité aux femmes. Celles-ci sont chargées d’éclairer leur foyer. C’est par leur intermédiaire que chaque membre de la famille reçoit la lumière, le mari, les enfants, les frères.

L’Admour Hazaken explique pour quelle raison cette Mitsva est plus spécifiquement le fait des femmes. Celles-ci, en effet, sont plus souvent à la maison et doivent veiller à la satisfaction de l’ensemble des besoins du foyer.

Nous avons montré de quelle manière le Chabbat influence tous les jours de la semaine. Il en est de même pour le Chabbat lui-même, qui est introduit par l’allumage des bougies. Pendant le Chabbat, les femmes ont le pouvoir et la Mitsva d’éclairer la maison et toute la famille d’une lumière juive. Par la suite, il est possible de conserver cette lumière tout au long de la semaine.

Le Zohar souligne qu’une femme doit allumer les bougies du Chabbat avec une joie fervente et un profond sentiment. Il en est de même pour le contenu profond de cette Mitsva, l’illumination de la maison. Celle-ci doit être réalisée de tout son cœur et avec une joie intense.

8. Tous les maîtres de la ‘Hassidout, depuis le Baal Chem Tov et l’Admour Hazaken, jusqu'à mon beau-père, le Rabbi, ont demandé et exprimé le désir qu’en la matière, tous les ‘Hassidim, hommes ou femmes, montrent l’exemple aux autres Juifs.

Que D.ieu vous bénisse, toutes ensemble. Qu’Il bénisse chacune d’entre vous, en particulier et que vous montriez aux autres femmes de quelle manière illuminer un foyer juif, avec une joie fervente et une intense émotion, comment éclairer la journée du Chabbat et en conserver l’influence pendant la semaine, en la sanctifiant, avec joie et enthousiasme.

Puisse D.ieu faire que le Machia’h vienne très rapidement. Ainsi, en travaillant la terre juive, en notre Terre Sainte, nous accomplirons de la manière la plus parfaite la Mitsva du Chabbat et celle du Chabbat de la terre.